

Arc en Provence

Association Rencontre & Communication

5 Lot. les Amandiers
13530 Trets



Tél : 0033.442.54.50.93 | 0033.6.66.99.55.64
contact@arcenprovence.com
<http://www.arcenprovence.com/>

N° SIRET : 40883337400015

Stage des étudiants du 24/06/2017 au 19/07/2017 ou 20/07/2017

Chère famille d'accueil, voici le document contractuel donné cette année à nos étudiants.

Détail du contrat :

Suite aux remarques apportées durant les précédents stages, nous souhaitons préciser quelques points sur le règlement d'accueil :

- L'hébergement en demi-pension comprend :
 - une chambre individuelle que vous occuperez seul(e) ;
 - un repas pour chaque soir de la semaine (le week-end inclu) ;
 - un petit déjeuner
 - la mise à disposition d'une salle de bain.

Cet hébergement est prévu pour vous uniquement et non pour toute autre personne souhaitant vous accompagner ou vous rejoindre.

- Vous trouverez dans votre chambre, un lit, une chaise, un endroit pour écrire. Une armoire au moins en partie vide à l'intérieur ou à l'extérieur de la chambre vous sera réservée.
- Sauf indications contraires de la part de votre hôtesse, c'est à *vous* de vous engager pour garder votre chambre propre et rangée. Pour les appareils ou les produits de nettoyage, vous les demanderez à votre famille.
- Draps et serviettes seront fournis par la famille et changés 2-3 fois durant le séjour.
- Votre petit linge pourra être lavé dans le lavabo. Pour le gros linge, vous aurez la possibilité de faire votre lessive une fois par semaine à la maison (modalités à organiser avec votre famille)
- Il vous sera permis de recevoir des appels téléphoniques. Pour émettre des appels, vous utiliserez votre portable.
- Si la famille a un abonnement téléphonique qui inclut des appels gratuits à l'étranger, sachez que ceci ne concerne que les numéros fixes alors que les appels sur un portable à l'étranger reviendraient cher.
- Pour la consultation de votre messagerie Internet, vous pouvez en demander occasionnellement l'accès à votre famille d'accueil. Si cela n'est pas possible, les médiathèques de TRETTS et de ROUSSET vous proposent ce service. Les communications avec vos proches ne doivent pas pénaliser le temps de discussion avec votre famille d'accueil.
- Sauf contre-indication explicite, la cuisine et le frigo ne sont pas à votre disposition.
- Une clé de la maison vous est remise à l'arrivée pour que vous puissiez rentrer librement.
- La famille pourra vous proposer de l'accompagner lors de ses sorties.
- Si la famille vous propose le prêt ou la location d'une de leurs voitures, elle devra savoir que seule son assurance est en jeu donc sa responsabilité et en assumer toutes les conséquences.
- En fin de séjour, il sera demandé à chaque famille d'accueil de remplir une fiche d'appréciation concernant le séjour de l'étudiant. L'étudiant en fera de même pour sa famille d'accueil.

Principes de cohabitation

Vos hôtes sont prêts à vous intégrer dans leur vie de famille tout en vous laissant la liberté de vous retirer si vous le souhaitez.

Pour une meilleure intégration de votre part, il vous est demandé de participer aux tâches quotidiennes (mettre la table...) et à la vie de famille.

Si un problème se présente, n'hésitez pas à en parler avec votre famille ou avec la responsable des familles (Annabelle Hennegrave)

Le choix de nos familles d'accueil est réalisé sur des critères spécifiques et précis afin de répondre au mieux à votre intégration pour un bon déroulement de votre stage. Nos familles prennent à cœur leurs rôles et font au mieux pour que vous vous sentiez bien chez eux, aussi nous attendons en retour des efforts de votre part pour s'adapter à leurs quotidiens.

Arc en Provence

Association Rencontre & Communication

5 Lot. les Amandiers
13530 Trets



Tél : 0033.442.54.50.93 | 0033.6.66.99.55.64
contact@arcenprovence.com
<http://www.arcenprovence.com/>

N° SIRET : 40883337400015

En tant qu'Association nous assumons le rôle de médiateur en cas de difficultés, de malentendus ou de non-respect du contrat entre la famille d'accueil et l'étudiant(e). Dans de rares cas un(e) stagiaire peut souhaiter changer de placement ou une famille peut vouloir refuser de garder un(e) étudiant(e). Mais nous nous efforçons qu'un changement constituera l'ultime solution au conflit et que le rétablissement d'un dialogue entre les partenaires sera notre première priorité.

Le dédommagement

La famille aura droit au dédommagement convenu, soit :

650,00 euros en raison de 26 euros par nuit (du Samedi 24 Juin au Mercredi 19 Juillet matin soit 25 nuits), même si vous vous absentez de temps à autre

676,00 euros en raison de 26 euros par nuit (du Samedi 24 Juin au Jeudi 20 Juillet matin soit 26 nuits), même si vous vous absentez de temps à autre.

Vous remettez l'argent directement à votre famille d'accueil par un versement hebdomadaire (182,00 € dès leur arrivée en règlement de la première semaine puis le solde du séjour de 468 € ou 494,00 € durant le 2^{ème} week-end).

Le contrat est arrêté au Mercredi 19 Juillet ou Jeudi 20 Juillet afin de pouvoir compenser les frais d'hôtel à Lyon (soit 2 nuits) pour le passage de votre examen. Votre départ se fera dans la journée du Mercredi 19 Juillet ou Jeudi 20 Juillet pour Lyon afin d'y passer l'examen le Jeudi 20 (B2) et/ou vendredi 21 Juillet (C1)

Frais supplémentaires à la charge de l'étudiant en cas de :

- Déjeuner pris avec la famille d'accueil les samedis et dimanches :
 - le montant de l'hébergement tient compte uniquement d'une demi pension, merci de participer aux courses dans ce cas.
- Réception d'un ou plusieurs membres de votre famille au sein de votre famille d'accueil:
 - Vous devez demander l'accord de votre famille d'accueil au préalable. Dans ce cas, le montant de l'hébergement des membres de votre famille sont identiques aux vôtres (26 €/jour/pers./demi-pension)
- D'abandon ou de départ prématuré du stage :
 - le montant de l'hébergement sera à régler dans son intégralité. (sauf en cas de maladie ou problème personnel sur justificatif).
 - Régime alimentaire particulier :
 - Nous attirons votre attention sur le fait que les familles qui vous reçoivent ne sont pas forcément végétariennes (ou autres régimes alimentaires) et que celles-ci ne cuisineront pas quotidiennement des plats spéciaux pour vous, c'est pourquoi vous avez la possibilité d'accompagner vos familles aux courses pour choisir vos aliments (notamment en cas d'intolérance alimentaire) et nous vous demandons de rester vigilants pendant la préparation des plats.

Concernant l'utilisation d'un vélo appartenant à la famille, cela sera possible à deux conditions :

Une caution de 30,50 euros (restituée si le vélo n'a pas été endommagé) et un prix de location (3 €/jour, 9 €/semaine ou 30 € pour toute la durée du stage). Votre famille d'accueil veillera à ce que le vélo soit en bon état lors de votre arrivée (le vélo doit impérativement être équipé de lumière à l'avant et à l'arrière). Si le vélo est volé pendant le séjour, ce sera à vous de le rembourser à la famille à vos frais avant votre départ. C'est entre autre pour cela que nous vous demandons la preuve d'une assurance de responsabilité civile.

Nous vous souhaitons un agréable séjour dans votre famille

Le président de l'association ARC, Louis Amans

Je m'engage à respecter les modalités de l'hébergement :

L'Etudiant(e)

La famille d'accueil